

## Délibération

n° 2026-27

**Objet :** Désignation des représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au sein du conseil médical (formation plénière)

**Séance du :** 27 avril 2026

**Président de séance :** Philippe LOCATELLI

**Date de la convocation :** 17 avril 2026

**Secrétaire de séance :** Sophie LUTZ

**Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance :** 35

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
22	0	3	10

<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,				X
BALLESIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,				X
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,			X C. STARON	
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée				X
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				X
GLÜCK Olivier				X
CORSALE Doriane				X
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine	X			
BOULARD Valérie			X C. DI FOLCO	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand				X
KHELIFI Zémorda				X
Pascale CHAPOT	X			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme				X
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie			X S. ARCOS	

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

**Ont assisté à cette réunion :**

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services  
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint  
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé  
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités

Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au centre de gestion au sein de la formation plénière du conseil médical sont désignés par le conseil d'administration de l'établissement, parmi les élus locaux de ces collectivités.

Parmi les représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements qui ont été désignés par délibération au sein de cette formation plénière, certains élus ne détiennent plus le mandat au titre duquel il avait été procédé à leur désignation, suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Il est donc nécessaire de procéder à leur remplacement pour la fin du mandat jusqu'au renouvellement du conseil d'administration du Centre de gestion et de désigner ceux qui ont été réélus afin qu'ils poursuivent leurs fonctions au sein de la formation plénière jusqu'à la fin du mandat.

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,*

*Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,*

Vu la délibération n°2023-22 du 3 avril 2023 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein du conseil médical (formation plénière)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


**Article 1 :** d'arrêter comme suit la nouvelle composition de la formation plénière du conseil médical :

Titulaires	Suppléants
<b>BRUNEAU Nathalie</b> <i>Adjointe au Maire d'Écully</i>	<b>GALLET Christian</b> <i>Maire de Lozanne</i>
	<b>CLOP Elyane</b> <i>Adjointe au Maire de Vourles</i>
<b>ZANNETTACCI Pierre-Jean</b> <i>Maire de L'Arbresle</i>	<b>NÉLIAS Agnès</b> <i>Maire d'Yzeron</i>
	<b>LOCATELLI Philippe</b> <i>Conseiller délégué d'Oullins-Pierre-Bénite, Président du cdg69</i>

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 27 avril 2026

Le Président,



Philippe LOCATELLI